

Confirmé**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE****Procès-verbal de la réunion statutaire annuelle tenue le 21 octobre 1999 à 10 heures, au Siège social de l'Université du Québec.****Sont présents :****Du Comité exécutif**

Raymond Desjardins (APRÈS L'UQAM)

Claude Lainesse (APRUQ-TR)

Bertrand Lepage (ARUQAR)

Des associations membres**L'Association des retraités de l'UQAC (ARUQAC)**

Raymond Lebeuf, Jean-Paul Paquet

L'Association des professeures et professeurs retraités de l'UQAM (APR-UQAM)

Marie-Claire Landry, Roch Meynard, Eric Volant

L'Association du personnel retraité de l'UQAM (APRÈS L'UQAM)

Colette Fercocq, Suzanne Kassabgui, Thérèse Leduc

L'Association des retraités de l'UQAR (ARUQAR)

René Michaud, Jean-Guy Pigeon, Raymond St-Pierre

L'Association des professeurs retraités de l'UQTR (ARUQTR)

Renée Laflamme, Yves Ricard, Armand Séguin

L'Association des retraités de l'UQTR

Claude Charette, Renald Cloutier, Claude Vézina

Observateurs des groupes de retraités sans association

Fernand Viens de l'INRS,

Anne-Marie Bergeron-Cotnoir de l'UQAT

Pierre Dionne de L'UQ

Russel Leduc de La TÉLUQ

Invité

Yvon Beaulieu, président de CAM Inc.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du président
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée de fondation **AG-99-1**
4. Ratification de l'admission d'une nouvelle association de retraités
5. Rapport annuel 1999
6. Bilan et états financiers 1999
7. Prévisions budgétaires 1999-2000
8. Choix d'un vérificateur
9. Plan d'action 1999-2000 et priorités pour l'année 1999-2000
10. Comité sur les assurances collectives et les régimes de retraite (CARR) :
 - 10.1 Rapport du Comité : 1999 ;
 - 10.2 Représentation de la FRUQ au CRAC et au CRUQ ;
 - 10.3 Modification à la composition du Comité ;
 - 10.4 Répartition des coûts additionnels de l'assurance pour l'intégration des retraités de 65 ans et plus.
11. Support aux groupes de retraités intéressés à fonder une association
12. CAM inc., assurance-voyage
13. Alliance des associations de retraités
14. Recours collectif de l'AQRP
15. Comité de gérontologie
16. Varia : image graphique de la Fédération
17. Levée de l'assemblée

1. Mot de bienvenue du président

Le Président souhaite la bienvenue aux participants et les invite à se présenter individuellement.

2. Adoption de l'ordre du jour

Les points suivants sont ajoutés :

10.4 Répartition des coûts additionnels de l'assurance pour les retraités de 65 ans et plus

16. Varia : image graphique de la Fédération

Il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par Raymond St-Pierre et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié, tel qu'il apparaît en page 2.

3. Lecture et adoption du procès-verbal AG-99-1

Le Président fait une lecture commentée du procès-verbal de la réunion de fondation de la Fédération du 17 mars 1999. À une question de Claude Charette, il explique que les Statuts et règlements généraux seront publiés sous forme de cahier d'usage courant lorsque la révision demandée lors de leur adoption sera terminée.

Il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par Éric Volant et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal **AG-99-1** tel que présenté.

4. Ratification de l'admission d'une nouvelle association de retraités

RÉSOLUTION AG-99-2-10

ADMISSION DE L'ASSOCIATION DES RETRAITÉS
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

Attendu les dispositions de l'article 2.2 des Statuts et règlements généraux sur l'admission d'une association et de l'article 3.1 k) des Statuts et règlements généraux précisant les rôles et pouvoirs de l'Assemblée générale ;

Attendu les dispositions de l'article 4.1 d) des Statuts et règlements généraux précisant les pouvoirs du Comité exécutif ;

Attendu que l'Association des retraités de l'UQAC (ARUQAC) a présenté une demande d'admission à la Fédération ;

Attendu que la demande présentée par l'ARUQAC respecte les conditions énoncées à l'article 2.2 des Statuts et règlements généraux ;

Attendu l'admission de cette association prononcée par le Comité exécutif (**résolution CE-99-6-11**) ;

Il est proposé par Colette Fercocq, appuyé par Raymond St-Pierre et adopté à l'unanimité :

De ratifier l'admission de l'Association des retraités de l'Université du Québec à Chicoutimi à titre d'association membre de la Fédération.

5. Rapport annuel 1999

Le Président présente le rapport annuel 1999 partie par partie. Il en fait une lecture partielle commentée. La présentation donne lieu à quelques questions d'information.

RÉSOLUTION AG-99-2-11

RAPPORT ANNUEL 1999

Attendu les dispositions de l'article 3.1 e) des Statuts et règlements généraux précisant les rôles et pouvoirs de l'Assemblée générale ;

Attendu les dispositions de l'article 4.1 f) des Statuts et règlements généraux précisant les pouvoirs du Comité exécutif ;

Attendu le « Rapport annuel 1999 » déposé à la réunion statutaire annuelle de l'Assemblée générale du 21 octobre 1999 ;

Attendu la présentation de ce rapport par le président de la Fédération ;

Attendu la recommandation du Comité exécutif (**résolution CE-99-6-12**) :

Il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par Raymond St-Pierre et adopté à l'unanimité :

D'adopter le Rapport annuel 1999 tel que déposé. (voir : Annexe 1)

Comme le texte contient un certain nombre de coquilles, il est conseillé d'en faire une relecture avant de le publier.

6. Bilan et États financiers 1999

Après présentation par le vice-président à la trésorerie Claude Lainesse, du bilan et du rapport du vérificateur, l'assemblée adopte les États financiers.

RÉSOLUTION AG-99-2 12

ÉTATS FINANCIERS (17 mars au 31 août 1999)

Attendu les dispositions de l'article 3.1 h) des Statuts et règlements généraux précisant les rôles et pouvoirs de l'Assemblée générale ;

Attendu les États financiers déposés à la réunion statutaire annuelle de l'Assemblée générale du 21 octobre 1999 ;

Attendu le rapport du vérificateur nommé à cette fin lors de l'assemblée de fondation le 17 mars 1999 et déposé à la réunion statutaire annuelle de l'Assemblée générale du 21 octobre 1999 ;

Attendu la recommandation du Comité exécutif (**résolution CE-99-6-13**):

Il est proposé par Yves Ricard, appuyé par Claude Vézina et adopté à l'unanimité :

D'adopter les États financiers pour la période allant du 17 mars au 31 août 1999 tels que présentés et vérifiés. (voir : Annexe 2)

7. Prévisions budgétaires 1999-2000

Le vice-président à la trésorerie Claude Lainesse présente les prévisions budgétaires 1999-2000 telles que recommandées par le Comité exécutif. Le solde positif de l'exercice financier terminé le 31 août 1999 s'explique principalement par des dépenses en papeterie moins élevées que prévu. Le logo de la Fédération n'étant pas prêt, l'approvisionnement en papier à entête a été reporté. Ce solde est donc intégré aux prévisions 1999-2000.

RÉSOLUTION AG-99-2-13

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1999-2000

Attendu les dispositions de l'article 3.1 f) des Statuts et règlements généraux précisant les rôles et pouvoirs de l'Assemblée générale ;

Attendu les dispositions de l'article 4.1 b) des Statuts et règlements généraux précisant les pouvoirs du Comité exécutif ;

- Attendu les dispositions des articles 6.1 et 6.2 des Statuts et règlements généraux de la Fédération ;
- Attendu le nombre d'associations membres admises à la Fédération et le nombre de membres en règle de chacune d'elle ;
- Attendu la lettre en date du 30 août 1999 de Monsieur Michel Leclerc, vice-président à l'administration de l'UQ, accordant une aide financière à la Fédération de 3 000 \$ pour notre exercice financier se terminant le 31 août 2000 ;
- Attendu le projet de « Prévisions budgétaires 1999-2000 » déposé à la réunion statutaire annuelle de l'Assemblée générale du 21 octobre 1999 ;
- Attendu la recommandation du Comité exécutif (**résolution CE-99-14**) :

Il est proposé par Jean-Paul Paquet, appuyé par Thérèse Leduc et adopté à l'unanimité :

D'adopter les prévisions budgétaires 1999-2000 telles que présentées. (voir : Annexe 3)

8. Choix d'un vérificateur

RÉSOLUTION AG-99-2-14

CHOIX D'UN VÉRIFICATEUR

- Attendu les dispositions de l'article 3.1 h) des Statuts et règlements généraux précisant les rôle et pouvoirs de l'Assemblée générale ;
- Attendu les dispositions de l'article 6.5 des Statuts et règlements généraux à propos de la vérification des livres et états financiers de la Fédération ;
- Attendu que Monsieur Paul-André Hardy, directeur des finances à l'UQTR, a accepté d'effectuer bénévolement la vérification des livres comptables et états financiers de la Fédération pour l'année financière débutant le 1^{er} septembre 1999 au 31 août 2000 :

Il est proposé par Suzanne Kassabgui, appuyé par Renée Laflamme et adopté à l'unanimité :

De désigner Monsieur Paul-André Hardy, directeur des finances à l'UQTR, pour effectuer la vérification des livres comptables et états financiers de la Fédération pour l'année 1999-2000.

9. Plan d'action 1999-2000 et priorités pour l'année 1999-2000

Après la présentation du plan par le Président, Russel Leduc demande si on ne devrait pas y ajouter le projet d'entente avec CAM inc. en prévision de ce qui pourrait être décidé sur le sujet à l'article 12 de l'ordre du jour ? La suggestion est retenue et c'est avec cette modification que le plan est adopté.

RÉSOLUTION AG-99-2-15

PLAN D'ACTION 1999-2000 ET
PRIORITÉS POUR L'ANNÉE 1999-2000

Attendu les dispositions de l'article 3.1 a) des Statuts et règlements généraux précisant les rôles et pouvoirs de l'Assemblée générale ;

Attendu les dispositions de l'article 4.1 b) des Statuts et règlements généraux précisant les pouvoirs du Comité exécutif ;

Attendu le document projet de « Plan d'action 1999-2000 » déposé à la réunion statutaire annuelle de l'Assemblée générale du 21 octobre 1999 ;

Attendu que ce projet de Plan d'action pourra être complété par le Comité exécutif ;

Attendu la recommandation du Comité exécutif (**résolution CE-99-5-7**) ;

Attendu la modification apportée en séance :

Il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par Marie-Claire Landry et adopté à l'unanimité :

D'adopter le projet de Plan d'action de l'année 1999-2000 recommandé par le Comité exécutif, tel que modifié en séance ; (voir : Annexe 4)

Que les priorités de la Fédération pour l'année 1999-2000 correspondent à l'ordre des dossiers présentés audit Plan d'action.

10. Comité sur les assurances collectives et les régimes de retraite (CARR)

10.1 Rapport du comité 1999

Après la présentation commentée du rapport par le président du Comité Claude Lainesse, l'assemblée adopte le rapport par la résolution suivante.

RÉSOLUTION AG-99-2-16

RAPPORT DU COMITÉ
SUR LES ASSURANCES COLLECTIVES
ET LES RÉGIMES DE RETRAITE 1999

Attendu les dispositions de l'article 3.1 e) des Statuts et règlements généraux précisant les rôles et pouvoirs de l'Assemblée générale;

Attendu les dispositions de l'article 5.2 des Statuts et règlements généraux précisant les pouvoirs et devoirs des comités ;

Attendu qu'il est prévu au mandat du Comité sur les assurances collectives et les régimes de retraite (CARR) de faire rapport de ses travaux à la réunion statutaire annuelle de l'Assemblée générale ;

Attendu le « Rapport du CARR 1999 » déposé en séance ;

Attendu la recommandation du CARR :

Il est proposé par Raymond Lebeuf, appuyé par Yves Ricard et adopté à l'unanimité :

D'adopter le Rapport du Comité sur les assurances collectives et les régimes de retraite 1999 tel que déposé. (voir : Annexe 5)

10.2 Représentation de la FRUQ au CRAC et au CRUQ

Claude Lainesse fait une description détaillée de la composition du CRAC et du CRUQ, et du rôle de chacun de ces comités. Il fait valoir les raisons pour lesquelles la FRUQ doit insister pour obtenir une représentation plus équitable des retraités à ces comités. La présentation donne lieu à des questions d'information complémentaire et à l'expression de divers points de vue. Les décisions prises par l'assemblée sur le sujet sont consignées dans les cinq résolutions données ci-après.

RÉSOLUTION AG-99-2-17

REPRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION AU COMITÉ
RÉSEAU SUR LES ASSURANCES COLLECTIVES (CRAC)

Attendu les dispositions de l'article 1.6 des Statuts et règlements généraux définissant les buts de la Fédération ;

Attendu la fondation d'une fédération représentant les retraités du réseau de l'Université du Québec regroupés en association ;

- Attendu l'importance du nombre des retraités du réseau de l'Université du Québec couverts par les régimes d'assurances collectives ;
- Attendu que la FRUQ est reconnue par l'Université du Québec ainsi que par l'ensemble des syndicats du réseau ;
- Attendu que les conventions collectives prévoient déjà un représentant du personnel retraité au CRAC, lequel est désigné par les associations de retraités ;
- Attendu la recommandation du Comité sur les assurances collectives et les régimes de retraite (CARR) :

Il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par Raymond St-Pierre et adopté à l'unanimité :

Que le personnel retraité de l'Université du Québec soit dorénavant représenté au Comité réseau sur les assurances collectives par trois personnes désignées par la Fédération des retraités de l'Université du Québec.

RÉSOLUTION AG-99-2-18

REPRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION AU COMITÉ DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (CRUQ)

- Attendu les dispositions de l'article 1.6 des Statuts et règlements généraux définissant les buts de la Fédération ;
- Attendu la fondation d'une fédération représentant les retraités du réseau de l'Université du Québec regroupés en association ;
- Attendu l'importance du nombre des retraités du réseau de l'Université du Québec couverts par le régime de retraite de l'Université du Québec ;
- Attendu que la FRUQ est reconnue par l'Université du Québec ainsi que par l'ensemble des syndicats du réseau ;
- Attendu que la Loi sur les régimes complémentaires de retraite prévoit déjà un représentant pour les participants inactifs au comité de retraite lequel est élu pour un mandat d'un an lors de l'assemblée annuelle du régime de retraite de l'Université du Québec. ;
- Attendu que les parties à la Table réseau de négociation peuvent convenir d'un plus grand nombre de représentants pour ce groupe de participants ;

Attendu la recommandation du Comité sur les assurances collectives et les régimes de retraite (CARR) :

Il est proposé par Claude Vézina, appuyé par Claude Charette et adopté à l'unanimité :

De demander la modification du règlement du régime de retraite de l'Université du Québec de manière à permettre à la Fédération des retraités de l'UQ de désigner deux représentants au Comité de retraite (CRUQ) pour un mandat de trois ans.

RÉSOLUTION AG-99-2-19

TRANSMISSION DES RÉSOLUTIONS VISANT
LA REPRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION
AU CRAC ET AU CRUQ

Attendu que les parties à la Table réseau de négociation (la direction de l'Université du Québec et les syndicats représentés par le CIRAC à la Table réseau de négociation) peuvent convenir d'une représentation de la Fédération au CRAC et au CRUQ :

Il est proposé par Raymond Lebeuf, appuyé par Jean-Guy Pigeon et adopté à l'unanimité :

Que les deux résolutions visant la représentation de la Fédération au CRAC et au CRUQ soient acheminées à la vice-présidence à l'administration de l'Université du Québec ainsi qu'au CIRAC.

RÉSOLUTION AG-99-2-20

COPIES DE LA RÉSOLUTION SUR LA REPRÉSENTATION
DE LA FÉDÉRATION AU CRUQ

Attendu le rôle du Comité de retraite de l'Université du Québec ;

Attendu l'importance que ses principaux officiers soient informés des démarches entreprises en vue de modifier sa composition :

Il est proposé par Suzanne Kassabgui, appuyé par Jean-Paul Paquet et adopté à l'unanimité :

Qu'une copie de la résolution visant à modifier la composition du CRUQ soit transmise au directeur exécutif ainsi qu'au président du CRUQ.

RÉSOLUTION AG-99-2-21

DÉMARCHE DES ASSOCIATIONS
AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU
POUR
LA REPRÉSENTATION
DE LA FÉDÉRATION AU CRAC ET AU CRUQ

Attendu l'importance de sensibiliser les représentants des établissements à la Commission de l'administration et des ressources humaines à notre demande de représentation de la FRUQ au CRAC et au CRUQ ;

Attendu l'importance de sensibiliser le représentant de chaque corporation au CRUQ à notre demande de représentation à ce comité :

Il est proposé par Raymond Lebeuf, appuyé par Armand Séguin et adopté à l'unanimité :

- a) **Qu'un représentant de chaque association membre de la Fédération entreprenne des démarches auprès du cadre supérieur de son établissement membre de la Commission de l'administration et des ressources humaines et auprès des syndicats de son établissement, pour leur présenter les deux résolutions visant la représentation de la Fédération au CRAC et au CRUQ ;**
- b) **Qu'un représentant de chaque association membre de la Fédération entreprenne des démarches auprès du cadre supérieur de son établissement représentant la corporation au CRUQ pour lui présenter la résolution visant la représentation de la Fédération au CRUQ ;**
- c) **Que la Fédération s'assure de la collaboration d'au moins un retraité de chaque établissement sans association de retraités pour qu'il entreprenne les démarches précédentes dans son établissement.**

10.3 Modification à la composition du CARR

Le président du Comité sur les assurances collectives et les régimes de retraite (CARR) Claude Lainesse explique que l'expérience a démontré l'importance pour chaque association de retraités d'avoir un représentant à ce comité, composé essentiellement de 5 représentants des associations de retraités. Jusqu'à présent la FRUQ comprenait 5 associations et chacune pouvait donc avoir son représentant.

Avec l'arrivée d'une nouvelle association et en prévision pour l'avenir, le CARR demande que sa composition soit modifiée pour permettre cette représentation élargie. L'assemblée donne son accord par la résolution suivante.

RÉSOLUTION AG-99-2-22

MODIFICATION À LA COMPOSITION DU CARR

- Attendu les dispositions de l'article 1.6 des Statuts et règlements généraux définissant les buts de la Fédération ;
- Attendu l'importance stratégique du Comité sur les assurances collectives et les régimes de retraite ;
- Attendu qu'il est important que chaque association soit dûment représentée à ce comité ;
- Attendu la recommandation du Comité exécutif ;
- Attendu la recommandation du Comité sur les assurances collectives et les régimes de retraite (CARR) :

Il est proposé par Claude Lainesse appuyé par Eric Volant et adopté à l'unanimité :

De modifier la composition du Comité sur les assurances collectives et les régimes de retraite telle qu'adoptée le 17 mars 1999 à la réunion de fondation de la Fédération de la façon indiquée en annexe 6 ;

10.4 Répartition des coûts additionnels de l'assurance pour l'intégration des 65 ans et plus

Le vice-président Claude Lainesse brosse un historique des discussions et des études qui ont porté sur le projet d'intégration des retraités de 65 ans et plus aux assurances collectives de l'UQ. Les conditions d'intégration semblaient inacceptables. Au CARR, on croit qu'il y aurait d'autres hypothèses à envisager entre les évaluations pessimistes et optimistes de l'étude actuarielle. On pourrait par ailleurs examiner différentes façons de répartir les coûts additionnels entre les différents groupes d'assurés. L'exposé donne lieu à plusieurs questions d'information. L'assemblée considère utile d'aller plus loin dans l'étude de ce dossier. C'est pourquoi elle donne suite à la recommandation du CARR en adoptant la résolution suivante.

Résolution AG-99-2-23RÉPARTITION DES COÛTS ADDITIONNELS DE L'ASSURANCE
POUR LES RETRAITÉS DE 65 ANS ET PLUS

- Attendu l'étude actuarielle en date du 11 février 1999 déposée à la Table réseau de négociation ;
- Attendu que la loi 33 fait obligation à l'employeur d'offrir un plan d'assurances aux retraités de 65 ans et plus ;

- Attendu que les études démontrent que l'intégration des retraités dans un plan institutionnel est moins onéreuse que dans tout régime spécifique aux retraités de 65 ans et plus ;
- Attendu le désir et la demande des retraités de 65 ans et plus de participer aux assurances collectives offertes aux employés de l'Université du Québec ;
- Attendu l'intention de l'Université du Québec de « promouvoir une politique de gestion du vieillissement et de la retraite des personnels » ;
- Attendu l'importance d'assurer aux retraités une continuité dans leur protection en assurances collectives, particulièrement au moment du passage du cap des 65 ans ;
- Attendu la recommandation du Comité sur les assurances collectives et les régimes de retraite (CARR) :

Sur proposition de Renald Cloutier, appuyée par Jean-Paul Paquet, il est résolu à l'unanimité :

De demander que les résultats de l'étude actuarielle soient poussés plus loin en retenant les principes suivants dans l'évaluation des coûts :

- 1. Que l'assurance pour les retraités de 65 ans et plus fasse partie de la même police que celle des employés et retraités de moins de 65 ans;**
- 2. Que l'évaluation soit faite en partant d'une base mitoyenne entre la base dite réaliste et celle dite optimiste utilisées dans l'étude actuarielle ;**
- 3. Que l'augmentation des coûts soit réduite au minimum pour les employés réguliers et partagée principalement entre les deux groupes de retraités ;**
- 4. Que la participation de l'employeur soit évaluée selon plusieurs scénarios différents.**
- 5. Qu'un volet de l'étude évalue les coûts d'une assurance pour les retraités de 65 ans et plus en excluant les médicaments.**

Le président Raymond Desjardins indique que toute nouvelle proposition concrète éventuelle sera nécessairement soumise à l'Assemblée générale pour décision.

11. Support aux groupes de retraités intéressés à fonder une association.

Anne-Marie Bergeron-Cotnoir de l'UQAT signale qu'un comité de trois personnes a entrepris des démarches pour constituer une association. La rédaction des Statuts et règlements est en cours. Le dossier avance bien.

Au Siège social de l'UQ, Pierre Dionne a commencé à intéresser des collègues à la formation d'une association. Un comité provisoire de quatre personnes est en place. La démarche est bien perçue par la direction de l'UQ. Une première rencontre est prévue avant Noël, qui pourrait être à l'occasion du party de Noël. Toutefois on ne vise pas l'incorporation pour l'instant.

Russel Leduc de la TÉLUQ prévoit commencer les premières démarches la semaine prochaine. Normalement on devrait réaliser quelque chose d'ici à Noël.

Fernand Viens de l'INRS ayant du quitter plus tôt, le président Raymond Desjardins tentera de savoir si des démarches sont en cours dans cet établissement.

Personne du groupe de retraités de l'UQAH n'a pu assister à la réunion d'aujourd'hui. Notre président Raymond Desjardins a quand même pu apprendre par Lucien Crustin, notre personne ressource pour cet établissement, que le travail est en cours pour la formation d'une association de retraités

12. CAM inc. : assurance-voyage

M. Yvon Beaulieu président de CAM inc., vient expliquer en détails les services que CAM inc offre dans le domaine de l'assurance-voyage. Son exposé donne lieu à plusieurs questions d'information. Après le départ de M. Beaulieu, les membres de l'assemblée sont invités à donner leur point de vue.

Marie-Claire Landry aimerait savoir si la FRUQ envisage de développer d'autres projets d'ententes de service. Non, répond le président de la FRUQ, mais cela pourrait arriver. Roch Meynard se demande s'il ne serait pas préférable que la FRUQ agisse comme initiateur dans ce type de dossiers, laissant chaque association prendre ses propres décisions ? Suivent plusieurs autres observations. L'assemblée convient finalement de demander au Comité exécutif d'une part, de poursuivre l'étude du dossier et de chercher notamment à connaître le degré de satisfaction des usagers de ce service par rapport à d'autres services semblables et, d'autre part, d'évaluer l'intérêt de laisser chaque association conclure l'entente de leur choix sur le sujet.

13. Alliances des associations de retraités

Ce point a été largement commenté lors de la présentation du rapport annuel à l'article 5. Toutefois il est intéressant de noter que l'Alliance qui comptait 3 associations de retraités au départ, en compte maintenant 26.

14. Recours collectif de l'AQRP

La question a été suffisamment exposée lors de la présentation du rapport annuel à l'article 5. L'assemblée est prête à donner suite à la recommandation du Comité exécutif.

RÉSOLUTION AG-99-2-24

RECOURS COLLECTIF DE L'AQRP

- Attendu que l'Association québécoise des retraités des secteurs public et parapublic (AQRP) prépare actuellement une requête pour exercer un recours collectif afin de faire reconnaître les droits des retraités bénéficiaires d'un des régimes de retraite gérés par la CARRA (RRE, REGOP, RRF, etc.) et un partage équitable des surplus de leur caisse de retraite ;
- Attendu qu'une telle démarche génère des frais très élevés ;
- Attendu que certaines des associations membres de la Fédération particulièrement intéressées dans cette affaire, se sont associées à l'AQRP dans cette démarche ;
- Attendu que les associations de retraités associées à l'AQRP dans cette démarche doivent défrayer une cotisation de 3 \$ par membre ;
- Attendu que plusieurs de nos associations membres ne peuvent s'associer financièrement à cette démarche parce que très peu de leurs membres reçoivent leur rente de retraite de la CARRA ;
- Attendu l'importance de cette démarche pour plusieurs de nos membres même s'ils ne sont pas majoritaires dans l'ensemble de nos associations ;
- Attendu que dans ces conditions, la Fédération ne peut s'impliquer financièrement à raison de 3 \$ par membre individuel de chacune de ses associations ;
- Attendu la recommandation du Comité exécutif (**résolution CE-99-5-9**) :

Il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par Thérèse Leduc et adopté à l'unanimité :

- a) **Que la Fédération des retraités de l'Université du Québec appuie sans réserve l'Association québécoise des retraités des secteurs public et parapublic (AQRP) dans sa démarche pour exercer un recours collectif afin de faire reconnaître les droits des retraités bénéficiaires d'un des régimes de retraite gérés par la CARRA (RRE, REGOP, RRF, etc.) et d'obtenir un partage équitable des surplus de leur caisse de retraite ;**
- b) **De verser en conséquence à l'AQRP une contribution symbolique de 100\$.**

15. Comité de gérontologie

Le Président dit qu'il n'a rien à ajouter à ce qu'il a déjà exposé sur le sujet lors de la présentation du rapport annuel à l'article 5.

16. Varia : image graphique de la FRUQ

À la demande du Comité exécutif, M. Denis Savard graphiste à l'UQ, a fait une proposition d'image graphique pour la FRUQ. Des copies sont mises en circulation autour de la table. Le Président accorde un temps de pose pour permettre à tous d'en prendre connaissance. Dans l'ensemble la réaction est fort positive. Il sera donc demandé à M. Savard de poursuivre son travail en proposant diverses façons d'utiliser cette image : papier à lettre, enveloppes etc. Normalement la décision finale devrait être prise par l'Assemblée générale. Cependant, afin de ne pas avoir à tenir une réunion spéciale pour ce dossier ni à attendre la réunion statutaire de l'an prochain, l'assemblée fait consensus pour que le Comité exécutif prenne la décision finale après avis favorable de la majorité des associations membres. Cela permettra de ne pas retarder davantage la préparation de la papeterie officielle.

17. Levée de l'assemblée

D'un commun accord, l'assemblée est levée à 13.15 h.

Président

Secrétaire